

DAFIP/19-821-143 du 01/07/2019

APPEL A CANDIDATURE ACCOMPAGNATEURS CARDIE

Destinataires : Personnels de direction, conseillers pédagogiques, enseignants ressources 1er degré, formateurs académiques, professeurs de collège et de lycée, CPE

Dossier suivi par : M. PENSO - CARDIE - Tel : 04 42 93 88 49

La cellule CARDIE de l'académie d'Aix-Marseille (conseil académique pour la recherche et le développement, l'innovation et l'expérimentation) installée à la DAFIP, recherche des accompagnateurs susceptibles de suivre des équipes enseignantes engagées dans des projets potentiellement innovants.

Profil recherché : l'accompagnateur doit selon le contexte être un « ami critique », un conseiller ou un formateur. Il est aux antipodes d'une posture de juge ou de contrôleur. A l'écoute des équipes, il sait valoriser le travail amorcé, faciliter la tâche des enseignants, les aider à formuler leurs besoins, les mettre en réseau avec d'autres établissements travaillant sur les mêmes problématiques. Expert dans la méthodologie de projet et dans la communication, l'accompagnateur n'est pas à l'origine du projet et ne donne pas de solutions clés en main. En revanche, il chemine avec l'équipe, propose des pistes, les expérimente auprès des enseignants. Il n'évalue pas le travail réalisé, mais il donne aux équipes des outils pour qu'ils s'engagent dans une auto-évaluation et une régulation réfléchie de leur action.

Conditions d'exercices : il ne s'agit pas de postes à pourvoir mais d'une mission qui se rajoute à celles déjà exercées par les intéressés. Pour mener à bien ces suivis de projets, les accompagnateurs seront préalablement formés (un jour dans l'année, avant la prise de fonction). Ils bénéficieront d'indemnités de déplacement et d'heures de rétribution. Chaque projet sélectionné pourra faire l'objet de 15 heures d'accompagnement (en binôme) sur l'ensemble de l'année, 12 heures en présentiel (sur le terrain) et 3 heures à distance. Un accompagnateur suit en moyenne deux projets, ce qui représente 30h de disponibilité dans l'année, dans les créneaux horaires où il n'est pas chargé de classe ou de cours.

Modalités de recrutement : un C.V, précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail : ce.cardie@ac-aix-marseille.fr. Après avis du chef d'établissement ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé dans les locaux de la CARDIE.

Début de la campagne d'inscription : 3 juillet 2019

Echéance pour faire acte de candidature : 20 septembre 2019

Communication de la décision : au plus tard 18 octobre 2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille